
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et GAC
Mardi 24 octobre 2023 – 1h30 à 2h30 HAM

GULTEN TEPE :

Bonjour et bienvenue à cette séance du GAC avec le Conseil d'Administration de l'ICANN aujourd'hui le 24 octobre à 11 h 30 UTC. Je m'appelle Gulden Tepe et je suis la personne chargée de la participation à distance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement requis par l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou les commentaires qui seront soumis dans le chat seront lus à haute voix s'ils respectent le format convenu.

L'interprétation pour cette séance inclut les six langues des Nations unies plus le portugais. Cliquez sur l'icône d'interprétation sur Zoom et choisissez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance.

Si vous voulez parler, levez votre main dans la salle Zoom et une fois que le facilitateur vous appellera par votre nom, activez votre micro et prenez la parole. Avant de parler, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler sur le menu d'interprétation de Zoom. Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler. Si ce n'est pas l'anglais. Quand vous allez parler, assurez-vous d'avoir mis sur muet vos notifications et vos autres dispositifs. Parlez lentement et clairement pour permettre une

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

interprétation correcte de vos propos. Pour accéder à la transcription en ligne, cliquez sur le menu de la barre d'outils de Zoom.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous inscrire aux séances Zoom en utilisant votre nom complet.

Maintenant, je vais passer la parole au président du GAC, Nicolas Caballero.

NICOLÁS CABALLERO :

Bonjour, merci Gulten. Bienvenue à cette séance avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. J'ai le grand plaisir de vous présenter mes collègues membres du Conseil d'Administration : Danko Jevtovic, Jim Galvin, Becky Burr, Tripti Sinha, Sally Costerton, et mes vice-présidents, Nigel Hickson représentant du Royaume-Uni, Zeina Bou Harb représentant du Liban et Wang Lang représentant de la Chine.

Maintenant, nous allons passer aux points de l'ordre du jour. Tout d'abord, nous allons passer en revue les questions qui ont été adressées par le GAC, des questions que nous avons partagées au préalable avec les membres du Conseil d'Administration. Ensuite, nous allons examiner les réponses à ces questions du Conseil d'Administration et ensuite, j'espère, nous aurons un échange intéressant et des remarques finales.

Les trois points que nous allons aborder sont la prochaine série de nouveaux gTLD, l'abus du DNS et politique de données

d'enregistrement. Cette séance aura lieu de 13 h 30 à 14 h 30, c'est-à-dire une heure si tout va bien et que l'on peut bien gérer le temps.

Sans plus attendre, permettez-moi de vous souhaiter encore une fois la bienvenue. Tripti, je vous passe la parole.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico, merci aux membres du GAC. Nous sommes vraiment ravis d'être ici. C'est l'une des réunions que l'on attend le plus pour avoir un dialogue constructif avec les membres du GAC. Nous considérons vos points de vue car ces opinions ont un poids important dans l'élaboration de politiques. Nous attendons toujours avec hâte cette discussion.

NICOLÁS CABALLERO :

Sally, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose pour ouvrir la séance ?

SALLY COSTERTON :

Merci Nico. J'ai hâte à ces discussions. Je suis ici en tant que membre du Conseil d'Administration mais également en tant que PDG par intérim de l'ICANN. Au fur et à mesure que l'on rentrera dans les détails de la discussion, si l'on parle des sujets organisationnels, à ce moment-là je suis à votre disposition.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci beaucoup, Sally.

Sans plus attendre, permettez-moi de passer directement aux questions. La question 1 concerne notamment le programme de nouveaux gTLD. Les questions du GAC sont les suivantes.

Le GAC salue une mise à jour de la part du Conseil d'Administration par rapport à sa compréhension de l'état des génériques fermés gTLD à la suite de la décision des présidents du GAC, de la GNSO et de l'ALAC d'arrêter le dialogue facilité sur les génériques fermés tel que cela est dit dans la lettre du 7 août 2023.

Tripti.

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup pour cette question. Becky.

BECKY BURR :

Par rapport aux génériques fermés, nous comprenons que les représentants du GAC, de l'ALAC et de la GNSO sont convenus qu'il n'y a pas de consensus à ce stade. Le GAC et l'ALAC ont dit qu'ils seraient d'accord pour arrêter le travail sur les génériques fermés pour le moment.

Nous avons reçu une lettre du conseil de la GNSO où ils disent qu'ils admettent qu'il n'y a pas un consensus qui puisse être atteint. Le conseil de la GNSO n'a pas de position par rapport à ce qui pourrait se passer par la suite. Cela est basé sur une vision procédurale de ce que la GNSO pourrait faire en ce sens. Le Conseil d'Administration a bien analysé ces informations. Nous allons nous y pencher et voir quelle sera

la voie à suivre. Nous ne l'avons pas encore fait et c'est pour cela qu'il est important d'écouter vos points de vue sur ce point.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci beaucoup, Becky. Je m'excuse auprès de mes collègues du Conseil d'Administration, Catherine, Matthew, Edmon, Harald, Avri, Sarah, Chris, Sajid, Katrina et Patricio. Je m'excuse auprès de vous.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou d'autres questions concernant le point numéro 1, c'est-à-dire la première question ? Est-ce que nous sommes d'accord pour continuer ? La Suisse souhaite prendre la parole, allez-y.

SUISSE :

Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Je parle ici en ma capacité en tant que participant du groupe de facilitation du dialogue sur les génériques fermés.

Je veux dire pour les enregistrements que même si nous n'avons pas trouvé de solution commune, l'expérience en elle-même a été extrêmement positive. Nous avons eu des dialogues très constructifs au sein du groupe de facilitation. Je voulais reconnaître cela et remercier le Conseil d'Administration d'avoir pris l'initiative de déclencher ce dialogue. Bien sûr, je remercie les facilitateurs, Melissa et les autres membres du personnel qui ont travaillé dans ce groupe. Nous savons qu'il y a d'autres priorités, donc pour le moment, nous n'avons pas obtenu les résultats qu'on voulait, mais c'est un exemple de coopération dans le système multipartite.

NICOLÁS CABALLERO : Merci la Suisse. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH : Je me fais l'écho de ce que Jorge vient de dire. Ma question pour la présidence du Conseil d'Administration est la suivante. Quel est le texte qui sera inclus dans le nouveau guide de candidature ? Le texte de 2012 ou un autre texte, sachant qu'il n'y a pas de consensus ? Je crois qu'il n'y aura pas de consensus à l'avenir non plus.

NICOLÁS CABALLERO : Becky, vous souhaitez répondre ?

BECKY BURR : Merci beaucoup, Kavouss. Nous ne savons pas à ce stade. Le Conseil d'Administration a reçu les commentaires du groupe de facilitation et je ne saurais pas vous dire quelle sera la réponse du Conseil d'Administration jusqu'à ce qu'on ait discuté de cette question. Bien sûr, nous prenons en considération toutes les contributions que nous recevons. Nous remercions la communauté de s'être réunie dans ce dialogue de facilitation et nous sommes ravis que cela ait été un effort satisfaisant.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce que je peux poser une question de suivi ? J'espère que le Conseil d'Administration pourra communiquer toute décision qui sera prise

dans les communications que nous aurons. Est-ce que cela est possible ? Est-ce que cela pourrait être pris en considération ?

BECKY BURR :

Je ne suis pas très sûre de comment nous ferions cela. Nous allons prendre notre décision et nous la rendrons publique comme nous le faisons d'habitude. Je ne suis pas très sûre à quel moment, mais il n'y aura pas de secret. Nous allons vous donner autant d'informations que possible.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci l'Iran, merci Becky.

Il y a d'autres questions ou commentaires dans la salle ou en ligne ? Je ne vois pas de mains levées. Permettez-moi de lire la deuxième question.

Le GAC prend note de la décision du Conseil d'Administration telle que décrite dans la fiche de suivi de septembre 2023 concernant le sujet 30 et j'ouvre la citation « que le Conseil d'Administration s'est penché sur les inquiétudes exprimées par les membres du GAC. Le Conseil d'Administration note que la section des statuts 12.2 montre le détail de toutes les procédures concernant le traitement de l'avis consensuel du GAC et qu'aucun texte ne sera inclus dans le guide de candidature futur. Le Conseil d'Administration adopte cette recommandation notant que cela n'a pas d'impact sur les processus de prise en considération de l'avis du GAC qui est détaillé dans la section 12.2 des

statuts constitutifs. Le GAC réaffirme les inquiétudes du GAC par rapport à la suppression de ce texte selon la recommandation 30.4. »

Becky.

BECKY BURR :

Permettez-moi de dire que le Conseil d'Administration est tout à fait conscient qu'il s'agit d'un sujet sensible pour le GAC. La décision que nous avons prise par rapport à la recommandation du conseil de la GNSO n'a pas été prise pour contredire le caractère sensible que revêt cette question, mais plutôt pour en tenir compte. Je vais essayer de m'expliquer.

Les statuts expliquent la manière dont le Conseil d'Administration doit considérer l'avis du GAC. Ces dispositions des statuts accordent à cet avis du GAC une importance très particulière. Nous savons que pour rejeter un avis du GAC, nous devons tout d'abord entamer un dialogue avec les membres du Conseil d'Administration pour arriver à une solution mutuellement acceptable. Les statuts contiennent déjà des références à ce processus et accordent une importance particulière à l'avis du GAC. C'est un statut que ne possèdent pas les avis des autres unités constitutives.

Le panel de révision indépendant a pris un certain nombre de décisions. Donc, le Conseil d'Administration ne peut pas prendre une décision sans prendre en considération de manière détaillée l'avis du GAC. Nous savons que le GAC peut nous donner des explications détaillées par rapport aux alertes précoces et nous avons eu des expériences très

positives pendant notre IRP. Nous avons demandé au GAC de nous donner des clarifications et cela a très bien fonctionné.

Or, ce qui nous inquiète si nous ajoutons ce texte supplémentaire que le GAC nous demande, inclure ce texte dans le guide de candidatures impliquerait pour les personnes qui ne sont pas contentes avec le processus l'occasion de dire que le Conseil d'Administration est allé à l'encontre des statuts en mentionnant une référence qui n'est pas prévue dans les statuts constitutifs et qu'à ce moment-là, le Conseil d'Administration ne remplit pas ses obligations.

Nous pensons que le fait d'inclure ce texte aurait des effets négatifs par rapport à des décisions du GAC et par rapport à des disputes qui pourraient survenir. Nous comprenons tous qu'il s'agit d'un sujet sensible et nous croyons que ce que nous faisons est la meilleure manière de faire à la lumière de ce que disent les statuts constitutifs de l'ICANN, car il y a des dispositions précises par rapport au traitement de l'avis du GAC.

NICOLÁS CABALLERO :

Avant de passer la parole à l'Iran et au Brésil, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à Leon Sanchez et Maarten Botterman, des membres du Conseil d'Administration. L'Iran, vous avez la parole et ensuite le Brésil.

IRAN :

Kavouss Arasteh pour l'Iran. Merci beaucoup, Becky.

Je pense que le texte des statuts auquel vous faites référence existait déjà avant que l'on ajoute ce texte dans le guide de candidature. Et il n'y a pas eu de difficulté pour l'ajouter. Ces deux textes ont cohabité ensemble pendant longtemps. J'ai du mal à être d'accord avec la logique que vous venez d'expliquer. Vous m'excuserez, mais j'ai le droit de réaffirmer mon commentaire.

Or, pendant une des réunions que nous avons eues avec le Conseil d'Administration, j'ai suggéré que l'on pourrait adoucir un peu le texte que nous pourrions ajouter dans le guide de candidature. J'ai distribué une proposition de texte qui dit : « L'avis de consensus sur les alertes précoces pourrait déclencher une présomption pour le Conseil d'Administration selon laquelle la candidature pourrait ne pas être approuvée par le Conseil d'Administration avec des arguments qui devraient être soumis accompagnant cette alerte précoce. »

Nous proposons d'adoucir le texte que nous pourrions inclure dans le guide de candidature en disant que cela pourrait ne pas être approuvé. Et on serait toujours en conformité avec les statuts constitutifs. Je suis un avocat et je pense qu'il n'y a pas de contradiction avec les statuts constitutifs. Je ne parle pas au nom de l'ensemble du GAC, mais je pense qu'il est très important de garder ce texte, ne serait-ce qu'en adoucissant un petit peu ces propos. Merci beaucoup. Je réaffirme la position que nous avons exprimée auparavant.

NICOLÁS CABALLERO : Becky, vous voulez répondre avant de donner la parole au Brésil ?

BECKY BURR : Permettez-moi de vous dire, Kavouss, que je respecte tout à fait votre droit de réaffirmer votre position. Si quelqu'un a la possibilité de dire qu'il y a une considération qui va au-delà de ce qui est prévu dans les statuts, cela pourrait poser problème.

NICOLÁS CABALLERO : Le Brésil.

LUCIANO MAZZA DE ANDRADE : Merci beaucoup de dialoguer avec nous par rapport à cette question et de nous donner vos arguments derrière votre décision.

Nous sommes un petit peu surpris par la rapidité avec laquelle cette décision a été prise. Nous savons que parfois, cela prend du temps pour le Conseil d'Administration d'arriver à prendre une décision. Mais dans ce cas en particulier, la décision a été très rapide. C'était entre deux réunions du GAC et du Conseil d'Administration. Cela nous a surpris. Nous pensons que cela a été un peu rapide.

Je comprends tout à fait les arguments juridiques qui ont été présentés et qui semblent assez solides. On ne les remet pas en question. Les avis que le Conseil d'Administration reçoit sont analysés par l'équipe juridique. Mais je pense qu'on pourrait argumenter de notre part, comme l'a dit l'ICANN, une présomption n'est pas absolue. Donc, je pense qu'il y a moyen d'arriver à une solution de compromis.

Le Conseil dit que les statuts déterminent un certain nombre de compétences pour les uns et les autres et que cela est appliqué à tous. Mais pour certaines raisons, le domaine numérique fait l'objet

d'inquiétudes pour beaucoup de membres. Je ne pense pas qu'il faille avoir des règles spécifiques pour des domaines spécifiques. Je pense qu'on peut avoir des règles qui puissent s'appliquer à plusieurs domaines. Du point de vue juridique, je pense que le Conseil d'Administration, à notre avis, a agi de manière un peu rapide. Je pense qu'on pourrait trouver un texte de compromis par rapport à cette question.

Je pense également qu'il y a un élément de nature plutôt politique ici. Il y a des déterminations faites par le panel de révision par rapport à ce qu'un avis de consensus devrait avoir ou non, et cela doit être pris en considération ainsi que cette décision de supprimer ce texte. Notre inquiétude est la suivante. Il ne faut pas pouvoir percevoir ceci comme un abandon d'un équilibre auquel nous étions arrivés. On peut avoir l'impression que la position du GAC serait plus faible dans la nouvelle série par rapport à la série de 2012. Même s'il s'agit d'une perception politique, je pense qu'on a intérêt à pouvoir envoyer un message politique en ce sens. Merci beaucoup.

NICOLÁS CABALLERO : Merci pour ce commentaire, le Brésil. Est-ce que vous avez une question précise ?

BRÉSIL : C'était surtout une réaction, un commentaire. Mais la question était importante. La décision a été prise assez rapidement pour une telle décision. Bien sûr que j'ai dit davantage.

NICOLÁS CABALLERO : Je comprends bien.

BECKY BURR : Merci beaucoup pour votre point de vue.

Je répète ce que je disais, le Conseil a pensé que c'était la meilleure démarche. Pour nous, c'était la meilleure manière de préserver le rôle du GAC et la considération qui lui est due dans le cadre des statuts. Donc, nous avons procédé de cette manière. Nous avons dû prendre une décision. Nous avons discuté avec le GAC lors d'un appel au sein du groupe de travail d'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC après l'ICANN77. Et nous avançons de manière délibérée par rapport au nouveaux gTLD et aux recommandations afférentes. Lorsqu'on en sera au point où nous pensons que c'est la meilleure manière de procéder en prenant en compte le point de vue du GAC, nous avançons. Je comprends bien ce que vous dites du point de vue politique. Nous sommes tout à fait conscients que c'est une question sensible pour certains membres du GAC.

NICOLÁS CABALLERO : Merci Becky. Et juste au cas où, le Brésil, je ne voulais pas préjuger de vos commentaires, etc. C'était simplement à votre avantage de m'assurer que vous n'aviez pas de questions.

BRÉSIL : Je comprends tout à fait. Merci d'avoir clarifié.

NICOLÁS CABALLERO : Y a-t-il des commentaires, des questions ? Je ne vois personne en ligne. Donc, nous allons passer au sujet suivant, sauf si vous me dites que je me trompe.

Sujet suivant : utilisation malveillante de DNS. La question : est-ce que le Conseil d'Administration pourrait peut-être organiser une séance d'écoute sur l'ampleur souhaitable de l'élaboration de politiques pour mieux informer sur les mises à jour des contrats des opérateurs de registre et des accords d'accréditation des bureaux d'enregistrement ? Tripti.

TRIPTI SINHA : Le Conseil s'occupe de cette question d'utilisation malveillante du DNS avec sérieux. Nous avons un groupe qui s'en occupe. Je vais passer la parole à Jim, mon collègue qui va en parler.

JIM GALVIN : Merci beaucoup, Tripti.

Oui, par rapport à ce que vous venez de dire, il est important d'introduire la question en disant que le Conseil d'Administration est d'accord avec la préoccupation du GAC par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. C'est un sujet prioritaire. Nous apprécions beaucoup les progrès qu'ont faits les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre grâce à la création des amendements qui ont été rédigés en temps record. On dit toujours qu'à l'ICANN, tout va très lentement, mais en l'espace de cinq mois,

ICANN Org et les parties contractantes ont négocié un ensemble d'amendements et ces amendements sont soumis au vote. Le Conseil d'Administration ainsi que beaucoup d'autres dans la communauté pensent que c'est tout à fait bénéfique et que ceci établira les bases de notre travail futur.

Nous ne devons pas, par contre, omettre de dire que le processus de vote est un processus important et le seuil est élevé. Nous encourageons les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement à voter. Si vous pouvez convaincre les membres de votre communauté à voter, ceci permettrait de faire avancer cette question.

Merci en tout cas pour cette question, pour cette excellente suggestion de proposer comment aller de l'avant dans le cadre d'une séance d'écoute sur l'élaboration des politiques. N'oublions pas non plus que le conseil de la GNSO, même s'il n'est pas parti du principe que l'élaboration de politiques aurait lieu, s'est engagé à examiner le sujet avec intérêt. C'était le conseil de la GNSO et sa petite équipe. Donc, nous attendons de voir ce qui se passera dans le cadre de cet effort une fois que le processus d'amendement sera terminé. Je pense que c'est le moment opportun de reparler de cette séance d'écoute que vous suggérez. Voilà, c'est tout.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci Jim.

Des commentaires ou des questions dans la salle ou en ligne par rapport à cette question ? Je ne vois personne. Pardon, j'ai le Royaume-Uni. Nigel, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup, monsieur le Président. Nigel Hickson pour le Royaume-Uni. Merci au Conseil d'Administration pour cette réponse. Je pense que je peux parler au nom des membres du GAC.

Nous suivons le processus d'amendement des contrats avec une grande attention. Dans le cadre de nos discussions précédentes à ce sujet, nous avons été satisfaits de voir les progrès effectués. Mais en ce qui concerne les amendements aux contrats, pour nous, cette adoption des amendements est une étape importante, mais une première étape. Ensuite, nous aimerions voir un processus efficace qui permettrait de bien cibler le processus politique, de cibler les délibérations sur les questions relatives à l'utilisation malveillante du DNS. Il serait bon que le Conseil d'Administration participe à un dialogue de ce type.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci au Royaume-Uni. Des réflexions, des commentaires ou des questions ? Je ne vois personne.

Passons au sujet suivant : politique de données d'enregistrement. Question du Conseil d'Administration : quels sont les plans actuels du Conseil d'Administration de l'ICANN en ce qui concerne le calendrier et la réponse aux demandes urgentes et la publication future de la politique de consensus de données d'enregistrement ? Tripti.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico.

Le Conseil d'Administration a beaucoup discuté de ceci. Je vais passer la parole à Becky. Mais sachez que nous avons eu d'intenses discussions sur ces demandes urgentes.

BECKY BURR :

Pour vous donner le contexte et par rapport à la question du GAC relative à l'intégrité, l'autre question par rapport à l'intégrité du processus de commentaires, au début, la recommandation, c'était que les bureaux d'enregistrement aient un certain nombre de jours ouverts pour répondre aux demandes d'information, surtout dans les situations qui posaient une menace pour la vie, pour une blessure grave, l'exploitation des enfants ou autres situations d'urgence.

Le GAC a exprimé que les jours ouverts, ce n'était pas une bonne manière de procéder, donc il y a eu une discussion. À l'IRT, il y a eu une proposition de passer à 24 heures globalement mais absolument pas plus de deux jours ouverts. Je crois qu'il y a eu une certaine confusion au niveau de l'IRT par rapport à ce sur quoi on pourrait se mettre d'accord.

Lorsque nous avons reçu le point de vue du GAC en août qui nous disait 24 heures plus deux jours plus un jour, ce n'est pas du tout adapté. Le Conseil a réfléchi et nous sommes d'accord en fait. Mais lorsqu'on est confronté à une situation où il y a une menace imminente à la vie, une blessure importante ou une situation d'exploitation des enfants, il faut

vraiment que nous puissions réfléchir à comment nous gérons ce type de demandes.

Bien sûr, dans une juridiction, dans une situation normale, la police a des liens avec les bureaux d'enregistrement qui travaillent sur place dans cette juridiction, donc il y a une communication directe, il y a des moyens de communiquer. Mais bien sûr, il n'y a pas de communication directe partout. Nous comprenons bien que ce système de demandes urgentes a justement pour objectif de traiter de ces situations.

Nous avons commencé à réfléchir à tout ceci et nous nous sommes finalement rendu compte que dans un contexte où cette communication directe n'existe pas, il y aura un besoin au niveau local d'authentifier et de valider la requête qui arrive des forces de l'ordre. Si vous n'avez pas de lien avec la police et que vous êtes un bureau d'enregistrement, il va falloir que vous compreniez que c'est une agence d'une autre juridiction qui vous envoie cette demande et quelle est valide, et cela pourra prendre du temps.

À la base, lorsque tout ceci est arrivé au Conseil d'Administration, lorsque votre lettre est arrivée en nous demandant d'émettre cette politique de consensus de données d'enregistrement sans la section 10.6, nous nous sommes dit que cela pourrait être une bonne idée. Nous avons avancé sur cette politique, mais nous pensons qu'il est quand même opportun d'en parler en plus de détails. Nous devons communiquer avec le conseil de la GNSO pour voir un peu comment faire.

Nous sommes en situation un petit peu bizarre ou tout du moins inhabituelle parce que le Conseil d'Administration a adopté une recommandation et maintenant, nous revenons un peu en arrière en disant que nous ne sommes pas sûrs d'être totalement à l'aise avec cette décision. L'étape suivante, c'est de parler avec le conseil de la GNSO – et je peux vous dire que le Conseil d'Administration en a beaucoup parlé l'autre jour. Et nous sommes d'accord pour dire que la prochaine chose à faire, c'était de publier la politique sans la section 10.6 sur la réponse aux requêtes urgentes, donc le calendrier.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, Becky.

J'ai l'Iran.

IRAN : Merci beaucoup, Becky, pour cette réponse. Vous parlez des 24 heures, des 48 heures. En fait, 48 heures c'est bien deux jours ouvrés. Est-ce que vous avez des exemples d'actions ou de réactions entreprises dans ce délai ? Est-ce que vous avez des exemples ou est-ce que c'est simplement une théorie pour l'instant ?

BECKY BURR : Je parlais de la proposition de date butoir, ce sur quoi on s'est mis d'accord tout du moins. J'essaie de faire attention avec cela parce que je comprends bien qu'il y avait une certaine confusion ou peut-être un problème de communication par rapport à ce sur quoi on s'était mis d'accord. Mais le compromis, c'était que généralement, il fallait rester

dans les 24 heures. Mais dans certaines circonstances appropriées, on pourrait passer à deux jours ouvrés et peut-être même à un troisième jour ouvré. C'est là qu'il y avait un désaccord et c'est ce qui a attiré l'attention du Conseil d'Administration.

Cette politique n'a pas été adoptée, elle n'existe pas pour l'instant. C'est une recommandation de politique dans l'EPDP phase 1. Donc non, je n'ai pas d'exemples concrets parce que c'est une politique qui n'est pas encore mise en œuvre. Nous parlons simplement de la mise en œuvre de cette politique.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci à l'Iran.

Les États-Unis, Susan.

ÉTATS-UNIS :

Merci monsieur le Président. Nous comprenons que c'était un peu une question de première impression du point de vue de la procédure. Je souhaite noter que nous vous sommes reconnaissants et nous avons hâte de passer aux étapes suivantes pour continuer la discussion sur cette politique de consensus.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci aux États-Unis. D'autres commentaires, ou questions là-dessus avant d'aller plus loin ? Je ne vois rien en ligne.

Passons au sujet suivant, les questions du Conseil d'Administration. Je vous passe la parole, Tripti.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico.

Le Conseil d'Administration, comme vous le savez, s'embarque dans le plan stratégique, en tout cas les premières phases, qui couvrira de 2026 à 2030. Quelles sont les questions stratégiques dans l'écosystème de l'ICANN que nous devrions inclure dans ce business plan du point de vue du GAC ? Et bien sûr, pourquoi ?

NICOLÁS CABALLERO :

Est-ce qu'un membre du GAC souhaite intervenir ou est-ce que je lis la réponse que vous avez sous les yeux ? Je peux le faire, sauf si quelqu'un souhaite intervenir. Je vais lire.

Les membres du GAC aimeraient avoir un dialogue avec les membres du Conseil d'Administration lors duquel l'ICANN indique également quelles sont les priorités qu'ils ont, en particulier en ce qui concerne les évolutions de la gouvernance de l'Internet pendant 2024 et 2025. En particulier, les membres du GAC s'intéressent au plan de l'ICANN, au positionnement et aux intentions de l'ICANN en ce qui concerne le pacte numérique et le processus de révision du SMSI+20.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez ajouter ? Je ne vois rien. Des commentaires dans la salle ? Le Portugal, allez-y.

PORTUGAL :

Merci beaucoup.

J'aimerais mentionner que dans le cadre de la discussion sur le pacte numérique mondial en particulier, la communauté technique n'est pas mentionnée, en tout cas pas souvent. J'aimerais bien savoir quel est le point de vue des membres du Conseil.

Normalement, lorsqu'on parle du pacte numérique, on parle du secteur privé, du secteur public et de la société civile. Le Portugal, par exemple, mentionne très souvent qu'il nous faut investir la communauté technique, les universitaires et la société civile. La société civile dans le cadre de l'agenda de Tunis est bien séparée. Et l'approche multipartite est mûre actuellement. Pour nous, ceci représente une sorte de recul par rapport à ce que nous avons réussi à faire jusqu'à maintenant. Il me semble qu'on devrait ouvrir le débat là-dessus. Je ne sais pas si le mot de timidité est justifié, mais on pourrait peut-être prendre un instant pour parler de manière plus ouverte de ce qui se passe.

NICOLÁS CABALLERO : Merci au Portugal. Tripti.

TRIPTI SINHA : Par rapport à ce pacte numérique mondial, effectivement, c'est inquiétant que la communauté technique ne soit pas incluse. Du point de vue du SMSI, lorsque l'agenda de Tunis a été confirmé puis reconfirmé en 2015 – maintenant il va être revu en 2025 –, il était clair dans le document que la communauté multipartite incluait la communauté technique, les gouvernements, les universitaires, la société civile, etc. Ceci est préoccupant pour nous aussi. Nous espérons que les choses évolueront et cela deviendra plus inclusif. C'est un

groupe de personnes sélectionné sur le volet qui finalement font partie de ce groupe. C'est inquiétant. Nous espérons que le SMSI+20 reconfirmera l'agenda de Tunis et nous continuerons d'affiner le modèle multipartite conformément à sa définition avec une issue différente.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, Tripti. J'ai le Royaume-Uni, Nigel.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup. J'aimerais dire plusieurs choses.

D'abord, j'aimerais mentionner l'excellente séance sur la géopolitique tenue hier organisée par l'ICANN ici-même. Et l'engagement de l'ICANN qui était évident à être impliquée dans tous ces processus et à promouvoir la communauté technique et aussi l'appel par un certain nombre de participants qui faisait référence à la communauté et qui devrait se rassembler, tout ceci est très intéressant.

Il y a un certain nombre d'années, il y avait eu une déclaration qui avait été faite par rapport à l'engagement dans ces processus. Nous pensons que l'ICANN a un rôle à jouer dans le cadre de ce pacte numérique mondial qui mènera au sommet de l'avenir au mois de septembre l'année prochaine. Également, il y aura le processus SMSI dont la commission des Nations unies sur la science et le développement parlera – d'ailleurs, notre ami du Portugal est présidente de cette commission et l'ICANN y participera l'année prochaine. Mais il y a aussi

le SMSI, il y a d'autres séances aux Nations unies qui accueille ce type de réunion. Donc, il est important de continuer notre travail là-dessus.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup au Royaume-Uni. J'ai la Suisse.

SUISSE : Merci Nico. Je suis Jorge Cancio du gouvernement suisse. Je voulais faire un commentaire.

Il est important de poursuivre ce dialogue au niveau mondial. Et nous sommes ravis que vous ayez été tellement actif lors du GFI à Kyoto comme Veni Markovski et son équipe nous l'ont expliqué, cela est très positif.

Il est également très important pour nous tous de pouvoir développer un récit positif de notre approche multipartite, et ce, de différentes manières pour que le monde puisse comprendre de quoi il s'agit et pour nous assurer que tout le monde comprenne que c'est grâce à ce modèle que le DNS a pu continuer de fonctionner sans faille malgré les difficultés. Certains collègues ont tendance à avoir une approche plutôt défensive alors que je pense que nous pourrions proposer une vision plus positive de comment travaille le modèle multipartite.

Pendant que nous parlons ici, nous sommes en train d'avoir des négociations à New York et c'est quelque chose d'important pour nos membres du GAC. Nous devons en parler avec les membres de nos gouvernements car ce n'est pas toujours les mêmes personnes qui

s'occupent de ces questions à New York et ailleurs. Mais je pense qu'il faut parler de ce que nous faisons ici.

NICOLÁS CABALLERO : Avant de passer la parole à Tripti, j'ai l'Iran ensuite, j'ai un membre du Conseil d'Administration, Edmon Chung, et ensuite les Pays-Bas. Tripti.

TRIPTI SINHA : Pour répondre à ce qui vient d'être dit... Tout d'abord, merci pour votre commentaire par rapport à notre participation à Kyoto. Effectivement, nous avons une délégation assez importante là-bas et c'est une question dont nous nous occupons aussi bien au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau de l'organisation ICANN. Nous accordons à ce sujet une importante priorité et cela figure également dans les objectifs de la PDG par intérim de l'ICANN. Veni s'occupe de la relation avec les parties prenantes, il est très impliqué dans ces processus et nous nous occupons de cela avec beaucoup de sérieux.

Je ne pense pas forcément que l'on doive défendre le modèle en lui-même. Il y a certainement des choses que l'on pourrait améliorer, mais je pense que le multilatéralisme a également un rôle à jouer. Lorsqu'il s'agit de la gouvernance de l'Internet, c'est la couche sur laquelle nous travaillons, c'est l'infrastructure technique et c'est ce que fait l'ICANN, elle s'occupe des identificateurs uniques et pour cette couche, pour ce travail, c'est le modèle multipartite qui obtient les meilleurs résultats.

NICOLÁS CABALLERO : J'ai l'Iran, ensuite l'administrateur Edmon Chung et ensuite les Pays-Bas.

IRAN : Je suis tout à fait d'accord avec la présidente du Conseil d'Administration. Nous ne devons pas défendre le modèle multipartite contre le multilatéralisme. Même si le modèle multipartite n'obtient pas les faveurs de tout le monde, il est clair que ce n'est pas nécessaire de le défendre. Il ne faut pas dévier notre attention dans cette discussion. Je pense qu'il faut parler de la contribution de l'ICANN et des parties prenantes. Nous ne voulons pas avoir une position en particulier. Cela a été accepté par l'UIT en 2010.

Je ne suis pas sûr si l'on peut dire que le modèle multipartite est le meilleur modèle. C'est le modèle de l'ICANN. Je ne crois pas que l'on doive associer le modèle multipartite à un adjectif en particulier. C'est le modèle que nous avons. Nous pouvons continuer à parler de la révision SMSI. Nous pouvons parler de cela dans d'autres forums, mais c'est le modèle de l'ICANN.

NICOLÁS CABALLERO : Edmon.

EDMON CHUNG : Pour rebondir sur ce que Tripti et Jorge ont dit, je pense que cela est en ligne avec les discussions que le conseil a eues avec d'autres groupes de la communauté, à savoir que l'on doit présenter notre approche de manière positive. Je pense que c'est un point positif. En examinant les

réponses du GAC et notamment la première phrase, je pense que les membres du Conseil d'Administration seraient ravis de mettre en place un tel dialogue. Nous pourrions nous réunir et l'équipe GDD pourrait nous aider à le faire.

NICOLÁS CABALLERO : Les Pays-Bas, s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Les objectifs de la PDG par intérim concernant l'élaboration d'une stratégie de communication sont bien pris en compte par le GAC. Est-ce qu'il y a des dates par rapport à cela ? Parce que nous avons également le PDP, l'EPDP.

NICOLÁS CABALLERO : Sally, vous voulez répondre ?

SALLY COSTERTON : Cette information, je ne l'ai pas sous les yeux parce que nous avons donc les différents livrables qui sont associés à chacun de ces objectifs. Je vais m'assurer de vous faire parvenir cette information.

NICOLÁS CABALLERO : Merci Sally, merci les Pays-Bas. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires dans la salle ou en ligne ? La Hongrie, s'il vous plaît.

HONGRIE : Tout d'abord j'aimerais remercier Tripti pour ses remarques concernant le SMSI+20. Je suis ravi de vous dire que Sally va participer, malheureusement en virtuel, dans les séances intersession. Elle fera partie du panel de discussions sur la révision SMSI+20. J'espère que cette participation va se poursuivre également.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, la Hongrie. Sally, Vous souhaitez ajouter quelque chose ?

SALLY COSTERTON : Je suis ravie que l'on puisse participer. J'ai hâte de le faire. Merci beaucoup pour cette invitation. C'est vraiment une opportunité importante.

NICOLÁS CABALLERO : Y a-t-il d'autres réflexions, des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, je suis extrêmement ravi de vous dire que nous avons 10 minutes pour le point divers. C'est incroyable, mais finalement nous avons le temps d'aborder le point divers.

Si je ne me trompe pas, la Suisse, vous vouliez soulever une question. Je ne m'en souviens plus, mais je me souviens que vous m'avez demandé. Allez-y, s'il vous plaît.

SUISSE : Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Merci de m'avoir signé du doigt.

Je pense que c'est un sujet que d'autres collègues souhaitent également soulever pour attirer votre attention. Nous en avons parlé en interne, mais aussi pendant la séance que nous avons eue avec la GNSO. C'est la question des SOI, les déclarations d'intérêts. La GNSO travaille à l'élaboration de recommandations dans ce sens. Il y a eu une question ouverte, à savoir si la transparence des intérêts représentés par les gens impliqués dans les SO et les PDP, quelque chose de sûr. Nous sommes vraiment inquiets par rapport à cela. Nous en avons parlé dans notre communiqué de l'ICANN76 et nous allons en parler également cette fois-ci. Et c'est une question très importante pour la légitimité et la crédibilité des PDP qui constituent la base de notre modèle multipartite à l'ICANN. Nous voulions attirer votre attention sur ce sujet.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci beaucoup, la Suisse. Tripti.

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup pour cette question. Nous sommes tout à fait conscients que ces discussions ont lieu. Comme vous le savez, l'un des principes fondamentaux pour nous, c'est la transparence, notamment lorsqu'il s'agit de ratifier des politiques qui sont élaborées par la communauté. Nous voulons nous assurer qu'il y a une transparence totale par rapport aux personnes qui ont participé à l'élaboration de ces politiques et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts d'aucun type.

Nous suivons de très près ces discussions. Nous pourrions saluer une telle politique, bien sûr. Nous travaillons également avec le conseil de

la GNSO pour voir comment nous pouvons faciliter ces discussions et contribuer, disons, à l'élaboration d'une telle politique. Nous suivons tout cela de très près.

NICOLÁS CABALLERO : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions ? Nous avons encore sept minutes.

GULTEN TEPE : Nous avons l'Iran qui souhaite prendre la parole.

IRAN : Merci beaucoup, du président du GAC.

Comme on a pu le constater dans plusieurs PDP, les gouvernements et le GAC ont toujours été une minorité. Malgré tous les efforts qui ont été consentis, nous sommes toujours en minorité, donc nous sommes toujours obligés de nous exprimer en termes de déclarations de minorité. J'aimerais demander au Conseil d'Administration de prendre en considération ces déclarations de minorités du GAC, de l'ALAC et d'autres groupes qui se retrouvent en minorité, car très souvent, notre structure ne nous permet pas d'avoir un soutien total. Parfois, il y a des régions qui ne peuvent pas participer. Donc, ma demande est la suivante. Si vous pouvez prendre en considération les déclarations de minorité. Vous l'avez fait par le passé et nous vous invitons à continuer à le faire. Merci beaucoup.

TRIPTI SINHA : Merci beaucoup d'avoir partagé votre opinion. Nous en tenons bien compte.

NICOLÁS CABALLERO : J'ai la Suisse et le Royaume-Uni et encore le Royaume-Uni. Allez-y, la Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

Je suis désolé de reprendre la parole, mais il y a une autre question dont nous avons parlé pas qui concerne l'ALAC et le GAC, et c'est l'état de situation de l'avis que nous vous avons fourni pendant l'ICANN77 concernant les enchères du processus SubPro. Vous vous souvenez que les enchères étaient considérées comme un mécanisme de règlement de conflits de chaînes. Nous avons recommandé de ne pas utiliser ces solutions pour des conflits entre des intérêts commerciaux et non commerciaux. Et nous avons découragé l'utilisation des enchères commerciales.

Dans la fiche de suivi, vous avez répondu qu'il s'agit d'un sujet sur lequel vous alliez vous pencher plus tard parce qu'il y avait des discussions en cours. Donc, nous voulions savoir si cette position a changé ou quelle est la marche à suivre.

NICOLÁS CABALLERO : Becky.

BECKY BURR : L'ICANN a recruté des experts pour se pencher sur la question des enchères. Le Conseil d'Administration comprend très bien les inquiétudes que soulèvent les enchères privées. Nous avons un peu du mal à comprendre s'il y a une distinction claire entre les organisations à but lucratif et à but non lucratif ou des candidatures à but lucratif à but non lucratif. Nous voulons obtenir un avis expert par rapport à comment régler des cas de conflit de chaînes. Nous attendons cet avis d'experts avant d'agir.

NICOLÁS CABALLERO : Nous avons Nigel du Royaume-Uni et ensuite Ros du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Nigel Hickson du Royaume-Uni.

J'allais soulever la même question que mon collègue de la Suisse. Sachez que nous avons eu une excellente séance avec l'ALAC où nous avons pu partager des points de vue très intéressants sur cette question qui est extrêmement importante. Maintenant, je vais laisser la parole à ma collègue Ros.

ROYAUME-UNI : Rosalind Kennybirch, représentante du Royaume-Uni. J'ai participé à un travail avec l'Argentine sur le soutien aux candidats et c'est en cette qualité que je souhaite m'exprimer.

Lors de l'ICANN77, nous avons inclus dans notre avis que nous voulions savoir quel serait le plan stratégique de l'ICANN pour les régions

faiblement desservies. J'aimerais savoir où nous en sommes par rapport à cela. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

NICOLÁS CABALLERO : Sally, vous souhaitez prendre la parole ?

SALLY COSTERTON : Excusez-moi, Ros, est-ce que vous pourriez reposer votre question ?

ROYAUME-UNI : Pas de souci rose. Essentiellement, le Conseil d'Administration, lors de la dernière réunion, avait dit que l'organisation ICANN allait communiquer des plans de communication pour les régions faiblement desservies concernant le programme de soutien aux candidats. Donc, je voulais profiter de cette occasion pour vous demander des informations actualisées par rapport à cela.

SALLY COSTERTON : Oui, bien sûr. Nous avons entamé une série de mini-campagnes dans des pays spécifiques pendant les trois ou quatre derniers mois pour parler, justement, du programme d'aide aux candidats et pour parler également de l'acceptation universelle. Pour des questions de temps, je ne vais pas m'attarder sur la question, mais nous allons publier un blog où je vais détailler tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Nigel était au courant parce qu'il y a eu beaucoup de discussions. Nous avons un groupe de projets qui s'occupe justement de toutes ces questions. Je communiquerai ces informations.

NICOLÁS CABALLERO : Merci à tous. J'ai l'Iran et Timor-Leste. Vous avez 30 secondes chacun.

IRAN : Kavouss Arasteh de l'Iran.

Nous ne sommes pas parvenus à un accord pour procéder à une nouvelle approche de mise en œuvre. Nous devons analyser les avantages et les inconvénients. Nous soutenons l'avis du GAC de Washington et nous ne changeons pas de position en ce moment.

NICOLÁS CABALLERO : Merci l'Iran J'ai Timor oriental et après, je vais clore la file d'attente.

TIMOR ORIENTAL : Je voulais dire que l'ICANN s'occupe des noms et des numéros. Pour soutenir les régions, je pense qu'on n'a pas de problème avec les noms, on a les ccTLD, mais pour ce qui est des adresses IP, IPv4, cela constitue un problème. Est-ce que le Conseil d'Administration c'est comment cela sera géré pour la prochaine série ? Est-ce qu'il y aura une allocation de plus de blocs d'adresses IPv4 ? Merci.

TRIPTI SINHA : J'espère avoir compris correctement votre question. Les adresses IPv4 sont épuisées, mais l'ICANN ne finance pas l'allocation d'adresse IP. Si ce n'est pas une réponse à votre question, n'hésitez pas à nous contacter plus tard.

NICOLÁS CABALLERO : Nous devons clore cette séance. Merci à nos collègues du Conseil d'Administration.

Nous avons une pause-café. Je vous demande d'être de retour à 15 h pile. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]